MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-LENDRESSE
(Communes fusionnées)

17-12-2024-01

Date de convocation le 12/12/2024
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 10
Procurations 2
Votants : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 décembre 2024

Le dix-sept décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT

Etaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, GRAUX, LOQUET, et ainsi que MM. CLAVÉ, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, LAPÊTRE et LETARGUA et SALEFRANQUE.

Secrétaire de séance élu : M SALEFRANQUE

Avaient donné pouvoir : Mme DAUBAS à M CLAVÉ

M LAPÊTRE à Mme BAZIARD

Étaient absentes: Mme CAZENAVE et Mme GUITTONNEAU

OBJET : PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ ORTHEZ

En application de l'article L5211-39 du Code Général des collectivités territoriales, la communauté de communes de Lacq Orthez a adressé un document retraçant l'activité du groupement ainsi que le compte administratif de l'année.

Monsieur Le Maire présente le document et l'activité de la CCLO.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré décide de :

PREND ACTE de la communication du rapport d'activité et du compte administratif.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.
Le Maire,

Jacques CLAVÉ

Pascal SALEFRANQUE
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 064-216403964-20241220-17_12_2024_01-DE